



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif



## Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	1
1.2.	Mode de gestion du service.....	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	2
1.4.	Nombre d'abonnés .....	3
1.5.	Volumes facturés .....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	4
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	5
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration .....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	11
2.3.	Recettes .....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	14
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 14	
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	15
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 15	
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	17
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	17
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	18
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	18
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	19
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	19
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	20
3.14.	Taux de réclamations (P258.1).....	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Montants financiers.....	21
4.2.	Etat de la dette du service .....	21
4.3.	Amortissements .....	21

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	21
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	22
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	22
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : **Intercommunal**



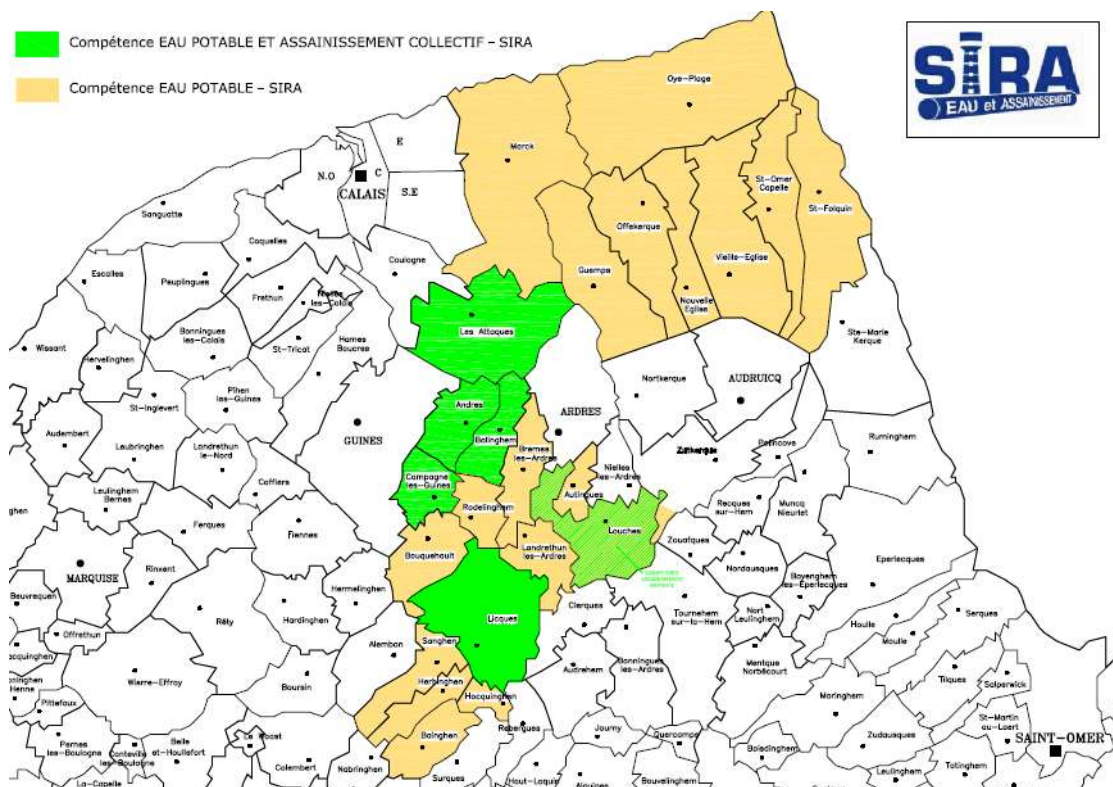
- Nom de la collectivité : **Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres (SIRA)**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	[*]	<input type="checkbox"/>
Transport	[*]	<input type="checkbox"/>
Dépollution	[*]	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	[*]	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	[*]	<input type="checkbox"/>

- Et à la demande des propriétaires :
- Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement**
  - Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses**

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

**Les Attaques, Andres, Balinghen, Licques, Campagne-lès-Guines et Louches (une partie) .**



- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage **Oui, date d'approbation : 28 aout 2018** Non
- Existence d'un règlement de service **Oui, date d'approbation : 10 aout 2017** Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Si c'est une délégation de service public :

- Nom du délégataire : /

Si c'est un contrat de prestation de service :

- Type de contrat : /

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

**Le service public d'assainissement collectif dessert 3294 habitants en 2022.**

DONNEES RPQS ASSAINISSEMENT 2022	
Nbre d'abonnés Eau 2022 =	16344
Population RPQS EAU 2022 =	37280
Ratio Hab/abonné =	2,28
Nbre d'abonnés Ass. 2022 =	1444
<b>Estimation Population desservie Ass. 2022 =</b>	<b>3294</b>

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Ration Habitant/Abonné (Donnée RPQS Eau 2022)	Estimation Population desservie au 31/12/2022
Licques	240	2,28	547
Balinghem	206		470
Les Attaques	425		969
Andres	426		972
Campagne Les Guînes	100		228
Louches	47		107
<b>Total</b>	<b>1444</b>	<b>/</b>	<b>3294</b>

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**Le service public d'assainissement collectif dessert 1444 abonnés au 31/12/22 (1433 au 31/12/21).**

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés		Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
		Domestiques au 31/12/2022	Non-domestiques au 31/12/2022		
Licques	258	240	0	240	-6,98 %
Balinghem	206	206	0	206	0,00 %
Les Attaques	431	425	0	425	-1,39 %
Andres	442	426	0	426	-3,62 %
Campagne Les Guînes	47	100	0	100	112,77 %
Louches	49	47	0	47	-4,08 %
<b>Total</b>	<b>1433</b>	<b>1444</b>	<b>0</b>	<b>1444</b>	<b>0,77 %</b>

STEP LES ATTAQUES		
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2022	Estimation Population desservie au 31/12/2022
Balinghem	206	470
Les Attaques	425	969
Andres	426	972
<b>Total</b>	<b>1057</b>	<b>2411</b>

STEP LICQUES		
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2022	Estimation Population desservie au 31/12/2022
Licques	240	547
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>547</b>

STEP CAMPAGNE-LES GUINES		
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2022	Estimation Population desservie au 31/12/2022
Campagne Les Guînes	100	228
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>228</b>

MICRO-STATION LOUCHES		
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2022	Estimation Population desservie au 31/12/2022
Louches	47	107
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>107</b>

**Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2781.**

## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	113 840	113 908	0,06 %
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	113 840	113 908	0,06 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice [N-1] en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice [N] en m <sup>3</sup>	Variation en %
	0	0	0
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice [N-1] en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice [N] en m <sup>3</sup>	Variation en %
	0	0	0
<b>Total des volumes importés</b>			

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/18: **0 au 31/12/22 (0 au 31/12/21).**



## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

	Linéaire 2021 (ml)	Linéaire 2022 (ml)	Variation en %
STEP LES ATTAQUES	26 100	26 100	0,00 %
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	1 410	3020 <sup>(1)</sup>	114,18 %
STEP LICQUES	6 200	6200 <sup>(2)</sup>	0,00 %
MICRO-STATION LOUCHES	890	890	0,00 %
<b>Linéaire Total =</b>	<b>34 600</b>	<b>36 210</b>	<b>4,65 %</b>

<sup>(1)</sup> = Le linéaire 2022 prend en compte les travaux réalisés sur la rue du Château et la Rue Principale (+1610 ml)

<sup>(2)</sup> = le linéaire 2022 ne prend pas en compte les travaux en cours sur la rue du Collège, la rue de la Commune et la rue Antoine de Lumbres (+969 ml)

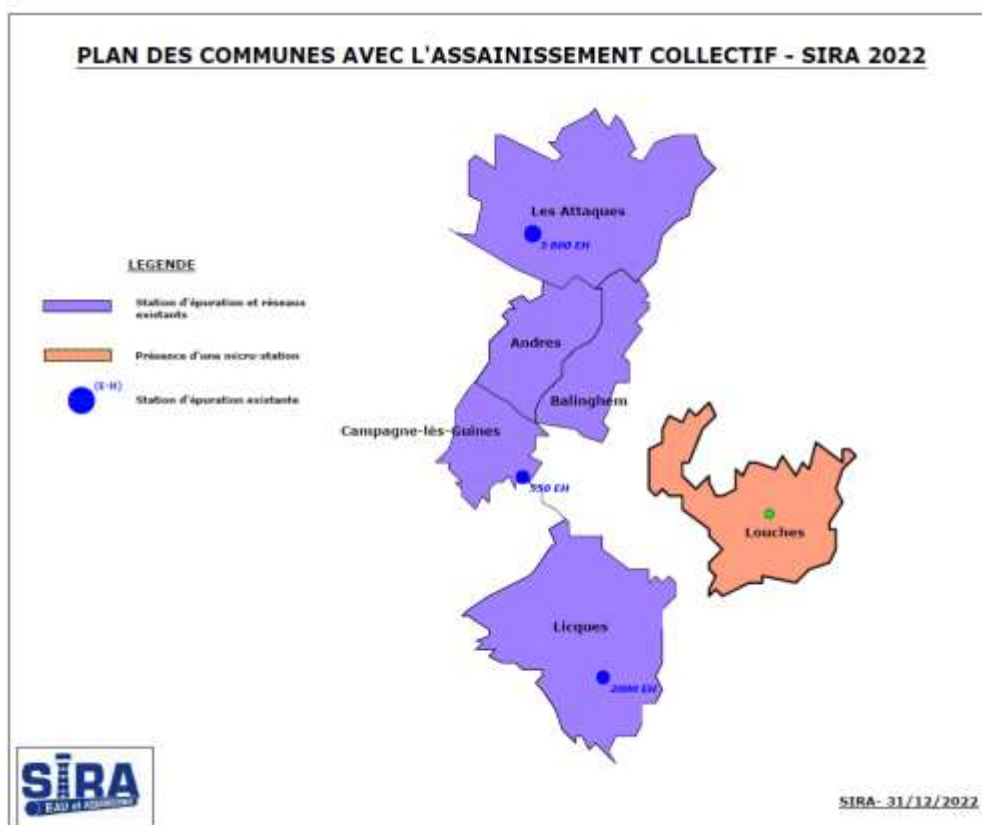
**soit un linéaire de collecte total de 36,210 km (34.6 km au 31/12/21).**

**0** ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
0		
0		

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) et 1 Micro-Station qui assurent le traitement des eaux usées :





**STEU N°1 : LES ATTAQUES**  
**CODE SANDRE DE LA STATION : 01402590000**



**Caractéristiques générales**

Type de traitement (cf. annexe)	<b>Boues activées</b>
Commune d'implantation	<b>Les Attaques</b>
	<b>Lieu-dit Chemin du Vinfil</b>
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>3 800 EH</b>
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2022	<b>1 057 abonnés</b>
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2022	<b>2 411 habitants</b>
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>532 m3/j</b>

**Prescriptions de rejet**

Soumise à	Autorisation en date du ...			
	Déclaration en date du :			<b>24-mars-04</b>
Milieu récepteur du rejet	<b>Canal de Calais</b>			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	<b>25</b>		ou	<b>70</b>
DCO	<b>125</b>		ou	<b>75</b>
MES	<b>35</b>		ou	<b>90</b>
NGL	<b>15</b>		ou	<b>70</b>
NTK	/	et	ou	/
pH	/	et	ou	/
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	/	et	ou	/
Pt	<b>2</b>		ou	<b>80</b>

**Charges reçues par l'ouvrage = Données du Bilan Annuel d'Autosurveillance 2022**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
MOYENNE ANNUELLE		4 mg/l	99 %	42 mg/l	97 %	4 mg/l	100 %	12 mg/l	-	1 mg/l	95 %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 - LICQUES - CODE SANDRE DE LA STATION : 010825300000**



**Caractéristiques générales**

Type de traitement (cf. annexe)	<b><u>Boues activées</u></b>
Commune d'implantation	<b><u>LICQUES</u></b>
	<b><u>RUE DE CAHEN</u></b>
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b><u>1 800 EH</u></b>
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2022	<b><u>240 abonnés</u></b>
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2022	<b><u>547 habitants</u></b>
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b><u>240 m3/j</u></b>

**Prescriptions de rejet**

Soumise à	Autorisation en date du ...			
	Déclaration en date du :		<b><u>28/01/20211</u></b>	
Milieu récepteur du rejet	<b><u>Le Sanghen - Affluent de la HEM</u></b>			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	<b><u>20</u></b>		ou	<b><u>70</u></b>
DCO	<b><u>90</u></b>		ou	<b><u>75</u></b>
MES	<b><u>30</u></b>		ou	<b><u>90</u></b>
NGL	<b><u>15</u></b>		ou	<b><u>70</u></b>
NTK	/	et	ou	/
pH	/	et	ou	/
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	/	et	ou	/
Pt	<b><u>2</u></b>		ou	<b><u>80</u></b>

**Charges reçues par l'ouvrage = Données du Bilan Annuel d'Autosurveillance 2022**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
MOYENNE ANNUELLE		3 mg/l	100 %	41 mg/l	98 %	3 mg/l	100 %	5 mg/l	-	0 mg/l	100 %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°3 - CAMPAGNE-LES-GUINES - CODE SANDRE DE LA STATION : 010826600000**



**Caractéristiques générales**

Type de traitement (cf. annexe)	<b>Boues activées</b>
Commune d'implantation	<b>CAMPAGNE-LES-GUINES</b>
	<b>RD 248</b>
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>550 EH</b>
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2022	<b>100 abonnés</b>
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2022	<b>228 habitants</b>
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>66 m<sup>3</sup>/j</b>

**Prescriptions de rejet**

Soumise à	Autorisation en date du ...			
	Déclaration en date du :		<b>12-juil-17</b>	
Milieu récepteur du rejet	<b>Bassin d'infiltration sur site</b>			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	<b>20</b>		ou	<b>80</b>
DCO	<b>90</b>		ou	<b>80</b>
MES	<b>30</b>		ou	<b>90</b>
NGL	<b>15</b>		ou	<b>70</b>
NTK	/	et	ou	/
pH	/	et	ou	/
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	/	et	ou	/
Pt	/		ou	/

**Charges reçues par l'ouvrage = Données du Bilan Annuel d'Autosurveillance 2022**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
MOYENNE ANNUELLE		3 mg/l	100 %	33 mg/l	98 %	2 mg/l	100 %	5 mg/l	-	-	-

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

<b>MICRO-STATION LOUCHES</b>		
<b>Caractéristiques générales</b>		
Type de traitement (cf. annexe)	<b>MICRO-STATION</b>	
Commune d'implantation	<b>LOUCHES</b>	
	<b>IMPASSE DES NOYELLES</b>	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>EN COURS DE CALCUL</b>	
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2022	<b>49 abonnés</b>	
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2022	<b>112 habitants</b>	
Type ou Modèle	<b>Micro-station à procédé Bioclere</b>	
Description	<b>Lit Bactérien à ruissellement et recirculation</b>	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Qualités de rejet	Référence =	<b>Arrêté du 06 Mai 1996</b>
	DBO5 =	<b>&lt; 40 mg/l</b>
	MES	<b>&lt; 30 mg/l</b>
	La fraction organique, après décantation 2 heures, de la DCO et du N-NTK de l'effluent est biodégradable en milieu aérobie.	

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er Janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	<b>Exercice 2022 en tMS</b>	Variation en %
STEP LES ATTAQUES	45,8	<b>51,4</b>	12,23 %
STEP LICQUES	9,5	<b>11,1</b>	16,84 %
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	0,0	<b>1,3</b>	1,30 %
MICRO-STATION LOUCHES	/	<b>L</b>	/
<b>Total des Boues produites =</b>	55,3	<b>63,8</b>	15,37 %

### 1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er Janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	<b>Exercice 2022 en tMS</b>	Variation en %
STEP LES ATTAQUES	45,8	<b>51,4</b>	12,23 %
STEP LICQUES	9,5	<b>11,1</b>	16,84 %
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	0,0	<b>1,3</b>	1,30 %
MICRO-STATION LOUCHES	/	<b>L</b>	/
<b>Total des Boues évacuées =</b>	55,3	<b>63,8</b>	15,37 %

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 sont les suivants :

		<u>Au 01/01/2021</u>	<u>Au 01/01/21022</u>
Frais d'accès au service :		/	/
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement <sup>(1)</sup> :		2 200 € H.T.	<b>2 200 € H.T.</b>
Participation aux frais de branchement :		selon métré	<b>selon métré</b>
<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout			
<u>Tarifs</u>	-	<u>Au 01/01/2021</u>	<u>Au 01/01/21022</u>
<b>Part de la Collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	74,00 € H.T.	<b>74,00 € H.T.</b>
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	1,85 €/m3 H.T.	<b>1,85 €/m3 H.T.</b>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
	Tranche 4 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
Autres : .....			
<b>Part du Déléataire (en cas de délégation du service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	/	/
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
	Tranche 4 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	/	/
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5 %) <sup>(2)</sup>	10%	<b>10%</b>
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,21 €/m3 H.T.	<b>0,20 €/m3 H.T.</b>
	VNF rejet :	/	/
	Autres : _____	/	/
<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m <sup>3</sup> . <sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ✓ Délibération du **07/12/2021** effective à compter du **01/01/2022** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/18 et au 01/01/19 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/21022	Variation en %
<b>Part de la Collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	74,00 €	<b>74,00 €</b>	/
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	1,85 €/m3	<b>1,85 €/m3</b>	/
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité =	296,00 €	<b>296,00 €</b>	/
<b>Part du Déléataire (en cas de délégation du service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	/	/	/
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	/	/	/
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité =	/	/	/
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25,20 €	<b>24,00 €</b>	<b>-4,76 %</b>
VNF rejet :	/	/	/
Autres : _____	/	/	/
TVA (10%) =	32,12 €	<b>32,00 €</b>	/
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité =	57,32 €	<b>56,00 €</b>	<b>-4,76 %</b>
<b>TOTAL PRIX TTC AU M3 =</b>	<b>353,32 €</b>	<b>352,00 €</b>	<b>-0,37 %</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021	Prix au 01/01/2022
	en €/m <sup>3</sup>	en €/m <sup>3</sup>
Toutes les communes du SIRA	2,94 €/m3	<b>2,93 €/m3</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle**  
 Semestrielle  
 Trimestrielle  
 Quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : /

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	<u>Exercice 2022 en €</u>	Variation en %
Redevance d'assainissement collectif	307 666	<u>315 227</u>	2,46 %
Redevance Modernisation des réseaux	23 303	<u>24 213</u>	3,91 %
Autres prestations de services	19 871	<u>50 822</u>	155,76 %
Redevance eaux usées usage non domestique	/	L	/
Recette pour boues et effluents importés	/	L	/
Régularisations (+/-)	/	L	/
Total recettes de facturation	350 840	<u>390 262</u>	<u>11,24 %</u>
Recettes de raccordement	/	L	/
Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau	17 591	<u>29 731</u>	69,01 %
Contribution au titre des eaux pluviales	/	L	/
Recettes liées aux travaux (subvention raccordement Agence de l'Eau)	24 355	<u>13 030</u>	-46,50 %
Contribution exceptionnelle du budget général	/	L	/
Autres recettes (préciser) = PFAC	54 955	<u>24 579</u>	-55,27 %
Total autres recettes	/	L	/
<b><u>Total des recettes</u></b>	<b><u>447 741</u></b>	<b><u>457 602</u></b>	<b>2,20 %</b>

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : /

Recettes globales : **Total des recettes au 31/12/22 = 594 304 € (584 442 au 31/12/21).**



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$
--

**Pour 2022 =**

★ **Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{1\,444}{3\,200} \times 100 = 45.1\%$**

Commune	Nombre total d'abonnés à l'Assainissement Collectif au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés à l'Eau Potable au 31/12/2022	Taux de desserte par les réseaux Eaux Usées
Licques	240	794	30,2 %
Balinghem	206	541	38,1 %
Les Attaques	425	1001	42,5 %
Andres	426	623	68,4 %
Campagne-lès-Guines	100	194	51,5 %
Louches	47	47	100,0 %
<b>Total</b>	<b>1444</b>	<b>3200</b>	<b>45,1 %</b>

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

<b>Indice A</b>	
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte
20	mise à jour du plan au moins annuelle
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
<b>Indice B</b>	
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)
<b>Indice C</b>	
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des réseaux

**Pour 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 70 /100.**

Ouvrages/Réseaux	Indice A			Indice B				Indice C				Valeur de l'Indice (/100)	Variation en %
	+0	+10	+20	+10	+10	+10	+10	+10	+10	+10	+10		
STEP LES ATTAQUES			20	10	10	10	10	0	10	10	10	90/100	/
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES			20	10	10	10	10	0	10	10	10	90/100	/
STEP LICQUES			20	10	10	10	10	0	10	10	10	90/100	/
MICRO-STATION LOUCHES		10										10 /100	
<b>MOYENNE =</b>											<b>70/100</b>	<b>/</b>	

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

**Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.**

(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2022)	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité Exercice 2021 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)	Conformité Exercice 2022 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)
<u>STEU DE LES ATTAQUES</u>	165	<u>157</u>	100	<u>100</u>

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

**Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.**

(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2022)	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité Exercice 2021 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)	Conformité Exercice 2022 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)
<u>STEU DE LES ATTAQUES</u>	165	<u>157</u>	100	<u>100</u>

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

**Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.**

<i>(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2022)</i>	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2021</b>	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2022</b>	<b>Conformité Exercice 2021 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)</b>	<b>Conformité Exercice 2022 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)</b>
<u>STEU DE LES ATTAQUES</u>	165	<u>157</u>	100	<u>100</u>

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

<b>STEU LES ATTAQUES</b> <i>(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2022)</i>		
<b>Filières mises en œuvre</b>		<b>tMS</b>
Valorisation agricole	Conforme	41,12
	Non conforme	
Compostage	Conforme	10,28
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>51,4</b>

<b>STEU LICQUES</b> (Données Bilan Annuel Autosurveillance 2022)		
<b>Filières mises en œuvre</b>		<b>tMS</b>
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	11,1
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Évacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		11,1

<b>STEU CAMPAGNE-LES-GUINES</b> (Données Bilan Annuel Autosurveillance 2022)		
<b>Filières mises en œuvre</b>		<b>tMS</b>
Valorisation agricole	Conforme	1,04
	Non conforme	
Compostage	Conforme	0,26
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Évacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		1,3

$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$
---

**Pour 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %**

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab.} = \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$
--

**Pour 2022, Aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.**

**Le taux de débordement des effluents est donc de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).**

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$
--

**Pour 2022, les 4 points noirs sur les réseaux sont =**

- **Poste rue du Milieu à ANDRES – Eaux parasites lors de fortes précipitations ;**
- **Poste Parmentier à LICQUES – Présence de gras importante – entretien hebdomadaire du poste ;**
- **2 Postes anciens Rue de la Plate Rivière à ANDRES – 1 pompe par poste et sans télésurveillance ;**
- **Micro-station de LOUCHES – Pas de télésurveillance ;**

**Pour 2022 =**

★ **Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau =  $\frac{4}{36.21} \times 100 = 11$  points au 100 Km**

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	20218	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0	0

**Au cours des 5 derniers exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.**

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

**Pour 2022 =**

★ **Taux de renouvellement des réseaux =  $\frac{0.00}{(5 \times 36.21)} = 0\%$  sur les 5 dernières années**

(Pour l'année 2021, le taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années était de 0 %).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performance des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de Bilans conformes}}{\text{Nombres de Bilans réalisés}} \times 100$$

**Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :**

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	% de bilans conformes	% de bilans conformes
	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
STEU de Les Attaques	12	12	100	100

**Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).**

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		VALEUR
<b>Indice A</b>		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs		+ 20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel		+ 10
Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance		+ 20
Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)		+ 30
<b>Indice B - Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus</b>		
Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		+ 10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		+ 10
<b>Indice C - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		+ 10
<b>Indice D - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		+ 10

**Pour 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 76/120**

Ouvrages/Réseaux	Indice A				Indice B		Indice C	Indice D	Valeur de l'Indice (/120)	Variation en %
	+20	+10	+20	+30	+10	+10	+10	+10		
STEP LES ATTAQUES	20	10	20	30	10	10	10	0	110/120	/
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	20	10	20	30	10	10	10	0	110/120	/
STEP LICQUES	20	10	20	30	10	10	10	0	110/120	/
MICRO-STATION LOUCHES	20	0	0	0	0	0	0	0	20/120	
<b>MOYENNE =</b>									<b>76/120</b>	/

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).



	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 638 612	<b>1 528 732</b>
Epargne brute annuelle en €	190 318	<b>228 652</b>
Durée d'extinction de la dette en années	9	<b>7</b>

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour l'exercice 2022, la durée d'extinction de la dette est de 7 ans (9 ans en 2021).

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	17 200	<b>51 405</b>
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n	350 840	<b>390 262</b>
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau d l'année n	4,90 %	<b>13,17 %</b>

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 13.17 % (4.90 % en 2021).

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [ ] Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : /

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : /

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour l'année [N], le taux de réclamations est de / pour 1000 abonnés (/ en 2021).

**Indicateur non-calculé**

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux dépensés pendant le dernier exercice budgétaire	112 343	<b>1 047 736</b>
Montants des subventions en €	60 824	<b>369 512</b>
Montants des contributions du budget générales en €	351 817	<b>68 087</b>

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 638 612	<b>1 528 732</b>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	<b>148 992</b>
	en intérêts	<b>14 710</b>

### **4.3. Amortissements**

**Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 246 811 € (270 946 € en 2021)**

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Année prévisionnelle de réalisation
Diagnostic de la station d'épuration des ATTAQUES	18 000 €	2023/2024
Diagnostic de la station d'épuration de LICQUES	16 000 €	2023/2024
Diagnostic des réseaux raccordés sur la STEP des ATTAQUES	50 000 €	2024/2025
Diagnostic des réseaux raccordés sur la STEP de LICQUES	50 000 €	2024/2025

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Année prévisionnelle de réalisation
<b><u>OUVRAGES</u></b>		
Pose d'un nouveau surpresseur à la STEP des ATTAQUES	10 000 €	2023
Remplacement du robot mélangeur des boues à la STEP des ATTAQUES	56 000 €	2023
Acquisition et pose d'un second surpresseur à la STEP des ATTAQUES	35 000 €	2023/2024
Remplacement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération à la STEP des ATTAQUES	50 000 €	2024/2025
Remplacement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération à la STEP de LICQUES	50 000 €	2025/2026
<b><u>RESEAUX</u></b>		
Pose d'un collecteur eaux usées rue de la Commune, rue des Tilleuls, rue du Collège et sur la RD246 à LICQUES	650 000 €	2022/2023
Pose d'un collecteur eaux usées rue Anglaise et rue du Berck CAMPAGNE-LES-GUINES	600 000 €	2024/2025
Pose d'un collecteur eaux usées rue du Courgain et rue du Chevalet CAMPAGNE-LES-GUINES	600 000 €	2024/2025

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créances et en a accordées **0**.

**0 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit **0 €/m<sup>3</sup>** pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021)

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	<u>Valeur 2022</u>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	/	<u>3 294 habitants</u>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	<u>0</u>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	55,30 tMS	<u>63,80 tMS</u>
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	353,32 €	<u>352,00 €</u>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	/	<u>45,13 %</u>
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	/	<u>70/100</u>
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	<u>100</u>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	<u>100</u>
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	<u>100</u>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	<u>100%</u>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	<u>0</u>
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	<u>0</u>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4	<u>11 / 100</u>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	<u>0</u>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	<u>100</u>
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/	<u>76</u>
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 ans	<u>7 ans</u>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,90 %	<u>13,17 %</u>
P258.1	Taux de réclamations	0	<u>0</u>